

## AG DE LA CLE ORGE-YVETTE – COPIL DU PAPI ORGE-YVETTE

### Compte-rendu de l'animation du SAGE & PAPI

#### Lieu / Date de réunion :

SIAHVY – Mercredi 13 mars 2019

#### Ordre du jour :

- Bilan des activités de l'année 2018 et programme prévisionnel 2019 des actions du SAGE et du PAPI (étude zone humide et suivi ERC – 1ères études à engager dans le cadre du PAPI...)
- Validation du budget de la CLE SAGE-PAPI Orge-Yvette / Répartition des cotisations syndicales 2019
- Point d'information et questions diverses

#### Membres présents :

	MEMBRES PRESENTS
Claude JUVANON	Président du SAGE et du PAPI
Cynthia GAUER	Animatrice SAGE
Laetitia SOULIER	Animatrice PAPI
François CHOLLEY	Président du SYORP
Jean-Marc BOUCHY	DGS du SYORP
Jean-Pierre DELAUNAY	Vice-Président du SYORP
Michel BARRET	Président du SIAHVY
François VIVIEN	DGS du SIAHVY
Alain VIGOT	Maire de Boullay-les-Troux
Catherine GIOBELLINA	Présidente Union des Amis du Parc HVC
Christian GUIN	Représentant Association Essonne Nature Environnement
Armand CHARBONNIER	Président de la Fédération de pêche de l'Essonne
Dominique POULAIN	Adjoint au maire de Palaiseau -
Bernard TEXIER	Vice-Président du SIAHVY
Daniel GAUTIER	Vice-Président du SIAHVY

Benoît PETITPREZ	Vice-Président de la CA Rambouillet Territoire
Arnaud PIERRE	Directeur des projets / SIARCE
Valérie BRILLAUD-GORA	DDT 91 – Service Environnement
Véronique BEUNKE	Agence de l'Eau Seine-Normandie
Stéphanie BOULAY	Agence de l'Eau Seine-Normandie
Philippe LACROIX	DRIEE
Marion RAFALOVITCH	DRIEE
Jordan BARLEMONT	Agence Régionale de Santé

### Membres de la Commission Locale de l'Eau Orge-Yvette

Mme GAUER précise que suite à la fusion des syndicats du bassin de l'Orge (SIHAL, SIBSO et SIVOA) en une entité unique nommée SYORP : Syndicat de l'Orge de la Rémarde et de la Prédecelle, l'arrêté préfectoral de nomination des membres de la CLE sera modifié dès la prochaine révision du SAGE, prévue en 2020.

Les membres de la CLE seront maintenus au même nombre de 55 membres. Les élus anciennement président du SIHAL et du SIBSO siégeront au titre de leur mandat communal au sein de la CLE du SAGE.

Par ailleurs, Mme GAUER rappelle que les règles de fonctionnement de la Commission Avis de la CLE du SAGE ont été révisées durant l'année 2018. Il conviendra prochainement de réviser la composition de ces groupes afin de prendre en compte les dernières modifications territoriales.

### Cellule d'animation Orge-Yvette SAGE-PAPI

En 2018, puis en 2019, la cellule d'animation du SAGE et du PAPI évoluera suite à des remplacements de poste successifs. En effet, l'animatrice du PAPI Orge-Yvette, Mme Wendy GUILBAUD a quitté ses fonctions en novembre 2018 pour être remplacée par Mme Laetitia SOULIER. Enfin, Mme Cynthia GAUER quittera également son poste à partir de mi-mai 2019, pour être remplacée par M Aurélien PONCE. En 2018, l'équipe d'animation avait bénéficié d'un stagiaire chargé de l'étude fonctionnelle des zones humides, M Matthieu GAUVRIT. En 2019, la prise en charge de stagiaire ne sera pas renouvelée.

### Etude d'inventaire des zones humides du SAGE Orge-Yvette

Mme GAUER explique que l'étude d'inventaire des zones humides arrive en phase finale de réalisation. Suite aux prospections réalisées sur le bassin de l'Orge, environ 600 hectares de zones humides supplémentaires ont été déterminées par rapport à l'enveloppe connue de la version du SAGE approuvée en 2014. Les fonctionnalités des zones humides ont été prédéterminées mais ne constituent pas une étude à l'échelle parcellaire et ne se substituent pas à une étude dans le cadre d'un projet d'aménagement. Une proportion d'environ 350 hectares de zones humides potentielles reste à réaliser, principalement en domaine privé. A ce titre, les prospections sont encadrées par arrêté inter-préfectoral afin de permettre l'accès aux parcelles privées sous les conditions définies.

La valorisation des données issues de l'étude est actuellement mise en place dans le cadre des commissions de travail du SAGE : SIG partagé, partage des données et suivi des PLU et des OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation) des PLU.

En date de l'AG du 13 mars 2019, l'ensemble des prospections prévues dans le cadre du scénario 4 (enveloppes d'alerte de présence des zones humides) a été parcourue soit une proportion de 9400 hectares. Il reste néanmoins environ 300 hectares de prospections pédologiques à réaliser en domaine privé, sous les conditions d'accessibilité définies dans le cadre de l'arrêté inter-préfectoral.

**Le marché d'inventaire des zones humides prendra fin en juin 2019, avec une restitution des résultats finaux lors d'une Assemblée Générale de la CLE le 16 mai à 16h au SIAHVY.**

### **Etude des fonctionnalités des zones humides – SAGE Orge-Yvette**

Mme GAUER présente le travail réalisé par la CLE en collaboration avec les différents syndicats gestionnaires de cours d'eaux du bassin de l'Orge-Yvette : SIAHVY, SIBSO, SIVOA. Le travail a été ciblé sur des zones humides avérées au titre du SAGE Orge-Yvette, se situant dans un contexte de zone d'expansion des crues et ayant un enjeu particulier (pression urbaine, volonté de conservation, phase de révision ou de modification de PLU...). 5 communes ont été choisies pour cette étude : Corbreuse, Châteaufort en Yvelines, Bruyère le Chatel, Saint Sulpice de Favières et St Geneviève des bois.

Cette étude a pour objectif de définir une méthodologie concernant le rôle fonctionnel des ZH situées en ZEC afin de permettre aux communes d'utiliser les fonctions de ces milieux dans l'aménagement de leur territoire (gestion des volumes de ruissellement, recréation de trames vertes entre les îlots des bâtiments...).

Ainsi, ce travail s'articule en trois principales parties :

- Identification des enjeux et des pressions sur les milieux humides (ainsi que dans la zone contributive alimentant les ZH) ;
- Détermination des fonctions et sous-fonctions (rôle fonctionnel) associées aux zones humides en ZEC ;
- Propositions d'axes stratégiques pour la rédaction des PLU en phase de révision (contenu du PADD, OAP, Règlement écrit).

Les rapports sont disponibles auprès de la cellule d'animation du SAGE Orge-Yvette et feront l'objet d'une concertation auprès des communes concernées. La commune de Corbreuse ayant déjà bénéficié d'un accompagnement plus ciblé dans le cadre de la révision de leur PLU.

### **Synthèse des avis de la CLE du SAGE sur les dossiers Loi sur l'Eau**

Mme GAUER présente les avis de la CLE relatifs aux dossiers de déclaration et d'autorisation sur des projets impactant la ressource en eau. Seul un avis défavorable a été émis par la CLE (dossier de déclaration), relatif à la création d'un réseau de drainage agricole sur la commune de St Rémy les Chevreuse. En effet, le projet ne prévoit pas la préservation de plusieurs zones humides identifiées sur le critère pédologique. Par ailleurs, le drainage des surfaces attenantes aux zones humides préservées aura nécessairement un impact sur l'alimentation en eau de ces espaces.

Le suivi des OAP issues de la révision des PLU a fait l'objet d'un suivi rigoureux de la part de la cellule d'animation du SAGE ainsi que du groupe de travail « urbanisme » de la CLE. Ainsi, dans ce cadre voici les principaux projets suivis :

- OAP des Jardins rebus – Briis-sous-Forges
- OAP St Croix-Les Sablons – Briis-sous-Forges
- OAP des Closeaux – Boissy -sous-St-Yon
- OAP (ex)-Résidence intergénérationnelle – Forges-les-Bains
- OAP thématique ZH en cours d'élaboration – Corbreuse

Pour l'ensemble des projets suivis, la cellule d'animation du SAGE s'est entretenue avec les élus des communes référentes et a procédé à un ou plusieurs rendez-vous techniques en présence des aménageurs afin de réaliser à la mise en compatibilité des projets avec le SAGE Orge-Yvette. L'ensemble des projets ont été amendés afin de tenir compte de l'enjeu zone humide sur ces sites. Les plans de masse ont été parfois modifiés afin de permettre la réalisation de l'aménagement, sous réserve de la réalisation du diagnostic fonctionnel selon la méthode nationale d'évaluation des fonctionnalités des zones humides.

### **PAPI Orge-Yvette : Lancement de la mise en œuvre du PAPI d'intention**

La phase d'instruction du dossier de candidature a duré 4 mois et des remarques ont été formulées par l'EPTB Seine-Grands-Lacs, la DRIEE, la DDT des Yvelines. Le dossier de candidature a été modifié en conséquence. Il a été présenté devant la commission de labellisation et labellisé le 3 octobre 2018. Suite à la labellisation du PAPI, la convention cadre a été signée par les élus, les préfets et structures qui apporteront leur soutien financier, le 13 novembre 2018. Celle-ci engage la mise en œuvre des 35 actions sur 3 ans. La maîtrise d'ouvrage des actions ayant été répartie entre différentes structures, des conventions de co-maîtrise d'ouvrage ont été réalisées entre ces acteurs pour assurer la réalisation des études et actions à l'échelle du bassin versant. Elles ont été signées en décembre 2018.

13 actions seront portées par la structure porteuse du PAPI et pilotées par l'animatrice du PAPI. 5 d'entre elles seront engagées en 2019, à savoir :

<b>N°</b>	<b>Intitulé de l'action</b>	<b>Objectifs</b>
<b>0-03</b>	Mise en place d'une plateforme collaborative de centralisation et de partage de données.	Faciliter les échanges de données sur le territoire. Accentuer la collaboration entre les acteurs.
<b>I-01</b>	Création d'un modèle hydraulique global simplifié (suivi par action I-04 Etude hydraulique globale).	Définir un programme d'aménagement global et cohérent à l'échelle du bassin en vue du PAPI Complet. Optimiser la gestion des ouvrages existants pour différents événements hydrologiques.
<b>I-11</b>	Actions de communication sur le diagnostic et les objectifs du PAPI	Informers les élus et la population sur le projet de PAPI. Mobiliser les collectivités dans l'élaboration du volet inondation de leurs PCS et DICRIM et dans la pose de repères de crues. Préparer la consultation du public pour le PAPI complet.
<b>II-01</b>	Etude du réseau de suivi des hauteurs d'eau et débits.	Améliorer la connaissance du fonctionnement hydrologique du bassin versant. Etablir un programme d'instrumentalisation des cours d'eau. Réfléchir à un futur système de prévision des crues en temps réel.
<b>II-02</b>	Mise en place d'une plateforme d'échange et de consultation des données de suivi de débits et de hauteurs d'eau en temps réel.	Faciliter le partage de données. Partager les données en temps réel lors d'événements Accentuer la collaboration entre les acteurs.

L'année 2019, première année de mise en œuvre du PAPI sera particulièrement importante. En effet, l'essentiel des actions programmées doit être engagé sur cette première année de mise en œuvre. Les grandes orientations concernant la mise en œuvre seront arrêtées en comité de pilotage et en comité technique rassemblant l'ensemble des parties prenantes du PAPI. L'animatrice du PAPI préparera et animera ces comités. Ceux-ci seront élargis aux chambres consulaires (Chambre d'agriculture, chambres de commerce et d'industrie et chambres des métiers et de l'artisanat).

En parallèle, le suivi technique détaillé de la mise en œuvre des actions est mis en place dans le cadre de 5 groupes de travail thématiques :

- Groupe de travail pour la mise en œuvre des actions portant sur la connaissance de l'aléa,
- Groupe de travail pour la mise en œuvre des actions de développement de la culture du risque et de communication sur le PAPI,
- Groupe de travail pour la mise en œuvre des actions relatives à la prévision, l'alerte et la gestion de crise,
- Groupe de travail pour la mise en œuvre des actions en lien avec l'urbanisme,
- Groupe de travail pour la mise en œuvre des actions de réduction de la vulnérabilité.

Ces groupes de travail se sont réunis une première fois en février 2019. A l'issue de ces groupes de travail, il est proposé et acté que le budget 2019 soit basé sur :

- Un taux de réalisation de l'action I-01 (Modèle global) de 50 % sur 2019,
- Un taux de réalisation des actions II-01 et II-02 (Schéma de métrologie- suivi hauteur débit des cours d'eau) de 70 % sur 2019.

Il est également proposé et acté :

- que l'action de formation des élus à la gestion du risque inondation soit reportée à après les élections de 2020,
- que le groupe de travail urbanisme soit fusionné avec le groupe de travail urbanisme de la commission avis du SAGE et apporte une réflexion méthodologique sur les outils à mobiliser pour l'intégration du risque en urbanisme et sur le conseil aux aménageurs pour la gestion des eaux pluviales urbaines.

Il est confirmé que l'étude globale sur le ruissellement portera également sur la thématique remontées de nappe.

Une réflexion est en cours sur la possibilité de passer un avenant à la convention cadre du PAPI pour intégrer la réalisation de quelques diagnostics de vulnérabilité complémentaires (communes de Saint Maurice Montcouronne et de Longjumeau).

Résultats définitifs de l'exercice 2018 - CLE

FONCTIONNEMENT	
Dépenses de fonctionnement	234 143,56 €
Recettes de fonctionnement	234 679,04 €
<b>Résultat de l'exercice (excédent)</b>	<b>535,48 €</b>
<b>Déficit antérieur reporté</b>	<b>- €</b>
Excédent antérieur reporté	1 210,25 €
<b>Résultat de clôture (excédent) (= 002 avant aff° éventuelle au 1068)</b>	<b>1 745,73 €</b>
INVESTISSEMENT	
Dépenses d'investissement	14 842,15 €
Recettes d'investissement	25 205,33 €
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>10 363,18 €</b>
Déficit antérieur reporté	- €
<b>Excédent antérieur reporté</b>	<b>22 522,26 €</b>
<b>Résultat de clôture (Excédent) (=001)</b>	<b>32 885,44 €</b>
Restes à réaliser en dépenses	4 860,00 €
Restes à réaliser en recettes	5 460,00 €
<b>Solde Restes à réaliser 2018</b>	<b>600,00 €</b>
<b>BESOIN DE FINANCEMENT (= 1068) si déficit invt [résultat de clôture + solde des RAR]</b>	<b>- €</b>
<b>RESULTAT DEFINITIF</b>	<b>35 231,17 €</b>

## Budget prévisionnel 2019 de la CLE SAGE – PAPI – Cotisations syndicales 2019

Suite à la demande des membres du Bureau de la CLE en date du 06/02/2019, la Commission a opéré à un ajustement des dépenses prévisionnelles relatives au fonctionnement de la cellule d'animation SAGE-PAPI. Les dépenses inscrites sont les suivantes pour la section de fonctionnement puis la section d'investissement.

DEPENSES	BP +DM 2018	BP 2019	RECETTES	BP + DM 2018	BP 2019
Ch. 002 Résultat d'exploitation reporté	0,00€	<b>0,00€</b>	Ch. 002 Résultat d'exploitation reporté (excédent fctmt reporté)	1 210,25€	<b>1 745,73€</b>
Ch. 011 Charges à caractère général	148 830,00€	<b>40 000,00€</b>	Ch. 013 Atténuation de charges	0,00€	<b>1 500,00€</b>
Ch. 012 Charges de personnel	101 550,00€	<b>134 050,00€</b>	Ch. 74 Dotations et participations (subventions)	259 359,75€	<b>221 404,27€</b>
Ch. 022 Dépenses imprévues	0,00€	<b>2 000,00€</b>	7472 Régions	41 000,00€	1 600,00€
Ch. 023 Virement à la section d'investissement	0,00€	<b>0,00€</b>	7473 Départements	25 340,00€	1 600,00€
Ch. 042 Opérations d'ordre (transfert entre sections)	13 900,00€	<b>15 500,00€</b>	74758 Autres groupements (Syndicats)	100 504,75€	200 804,27€
Ch. 65 Autres charges de gestion courantes	100,00€	<b>110,00€</b>	7478 Autres organismes (AESN, fonds Barnier...)	92 515,00€	17 400,00€
Ch. 67 Charges exceptionnelles	0,00€	<b>37 000,00€</b>	Ch. 75 Autres produits de gestion courante	1 000,00€	<b>10,00€</b>
			Ch. 042 Opérations d'ordre (transfert entre sections)	2 810,00€	<b>4 000,00€</b>
<b>TOTAL</b>	<b>264 380,00€</b>	<b>228 660,00€</b>	<b>TOTAL</b>	<b>264 380,00€</b>	<b>228 660,00€</b>

DEPENSES	BP + DM 2018	BP 2019	RECETTES	BP + DM 2018	BP 2019
Ch. 001 Solde d'exécution de la section d'invnt reporté	0,00€	0,00€	Ch. 001 Solde d'exécution de la section d'invnt reporté	22 522,26€	32 885,44€
Ch. 020 Dépenses imprévues	2 412,26€	985,44€	Ch. 021 Virement de la section de fonctionnement	0,00€	0,00€
Ch. 040 Opérations d'ordre (transfert entre sections)	2 810,00€	4 000,00€	Ch. 040 Opérations d'ordre (transfert entre sections)	13 900,00€	15 500,00€
Ch. 20 Immobilisations incorporelles	94 860,00€	85 860,00€	Ch.10 Immobilisations corporelles (1068 excédent de fctmt capitalisé)	0,00€	0,00€
Ch. 21 Immobilisations corporelles	11 000,00€	6 200,00€	Ch. 13 Subventions d'investissement	74 660,00€	56 460,00€
Ch. 23 Immobilisations en cours	0,00€	7 800,00€			
<b>TOTAL</b>	<b>111 082,26€</b>	<b>104 845,44 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>111 082,26€</b>	<b>104 845,44 €</b>

Suivant les dépenses relatives au fonctionnement du SAGE et du PAPI, les cotisations syndicales 2019 s'élèvent à un montant de 200 804,27 euros réparti suivant les différentes structures. Ci-dessous le détail :

Répartition financière entre les syndicats selon délibération du 27/06/2018	Pour rappel Financement 2018	Financement 2019 / CLE (Fonctionnement du SAGE et du PAPI)		Financement 2019 / CLE (Etudes du PAPI)		TOTAL
		200 804,27		0,00		
		Taux	Montant	Taux	Montant	
SIAHVY	40 201,90 €	40%	80 321,71 €	41,4%	0,00 €	80 321,71 €
SIVOA	40 201,90 €	40%	80 321,71 €	41,4%	0,00 €	80 321,71 €
SIBSO	12 060,57 €	12%	24 096,51 €	12,5%	0,00 €	24 096,51 €
PNR	5 025,24 €	5%	10 040,21 €	1,6%	0,00 €	10 040,21 €
SIAHL	3 015,14 €	3%	6 024,13 €	3,1%	0,00 €	6 024,13 €
<b>TOTAL</b>	<b>100 504,75 €</b>	<b>100%</b>	<b>200 804,27 €</b>	<b>100%</b>	<b>0,00 €</b>	<b>200 804,27 €</b>



Néanmoins, suite à l'arrêté préfectoral de fusion du SIHAL, du SIBSO et du SIVOA en date du 31 décembre 2018, portant le SYORP (Syndicat de l'Orge de la Rémarde et de la Prédecelle) comme nouvelle entité de l'Orge, la clé financière de répartition des cotisations syndicales sera la suivante pour l'année 2019, sur décision de l'Assemblée :

	Fonctionnement du SAGE et du PAPI Orge-Yvette	Etudes du PAPI Orge-Yvette
<b>SIAHVY Syndicat de l'Yvette</b>	<b>45%</b>	<b>0%</b>
<b>Syndicat de l'Orge, Rémarde, Prédecelle (SYORP)</b>	<b>55%</b>	<b>0%</b>

Les dépenses relatives au fonctionnement du SAGE et du PAPI Orge-Yvette initialement supportées par le Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse à hauteur de 5% seront prises en charges par le SIAHVY à partir de 2019. Le Parc reste néanmoins un acteur décisionnaire au sein de la CLE du SAGE et du COPIL du PAPI Orge-Yvette.

Cette nouvelle clé de répartition financière (SIAHVY 45%/SYORP 55%) synthétise et prend en compte la répartition générale applicable dans le cadre des dépenses de fonctionnement du SAGE et du PAPI (soit initialement : 40% SIAHVY, 40% SIVOA, 12% SIBSO, 5% PNR et 3% SIHAL), hors études du PAPI Orge-Yvette qui bénéficie d'une clé de répartition spécifique et proportionnelle aux études d'investissement de ce programme.

Par ailleurs, pour l'année 2019, les syndicats n'auront pas à engager de dépenses relatives aux études du PAPI Orge-Yvette. En effet, les dépenses d'investissement seront financées par :

- les subventions d'investissement versées par Fonds Barnier / AESN / Département 91
- l'excédent budgétaire de la section d'investissement du budget de la CLE (année N-1)

**L'appel à cotisation sera prochainement réalisé sur la base de la clé de répartition 45% SIAHVY et 55% SYORP sur le montant total de 200 804,27 euros.**

### Prochaine Assemblée générale de la CLE

La prochaine **Assemblée Générale de la CLE** aura lieu le **16 mai 2019 à 16h** au **SIAHVY** (salle de la Grange) afin de réaliser la **clôture de l'inventaire des zones humides du SAGE Orge-Yvette**.

Président du SAGE et du PAPI

Claude JUVANON

